



Recours retard intempérie entreprise

Par **leonman**, le **16/05/2012 à 22:11**

Bonjour,rrnrnJe suis auto-entrepreneur et j'ai un chantier actuellement qui me soucis.rrnrnJe vous explique:rnJ'effectue des travaux pour une collectivité locale qui est gestionnaire d'activités de loisir.rnJ'ai commencé début avril et sur mon devis j'avai pour date de livraison le 01/07/12. Après demande du client, je lui validé par mail, de décaler la livraison au 11/05/12.rnAprès le temps qu'il a fait en isère depuis 1 mois je n'ai pas pus travailler tous les jours prévus.rnDu coup j'ai du retard et je pourrai livré entre le 31/05 et le 05/06 je pense.rrnrnVoilà ma question:rrnrnEst ce que mon client peut me demander des dommages et intérêts pour perte de chiffre d'affaire dû au retard du chantier?rnEt quels recours a t-il pour les indemnité de retard pour cause d'intempéries?rrnrnrnrnVoilà, merci par avance.rn(n'hésitez pas si vous voulez d'autre infos)